

Ministère de la Culture et de la Communication

26 MARS 2013

La Ministre

Monsieur Razzy HAMMADY
Député de la Seine-Saint-Denis
135, boulevard Chanzy
93100 MONTREUIL

Nos réf. : CE/1406/FXM
Vos réf. : n°2012-183/RH/LT

19 MARS 2013

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés de réception de certains services de radio en modulation de fréquence (bande FM) dans les villes de Montreuil et de Bagnolet.

Je suis attachée à ce que chacun puisse avoir accès dans les meilleures conditions possibles à l'ensemble des services de radio diffusés en bande FM. Notre paysage radiophonique est riche. Dans l'agglomération parisienne, il existe 57 radios en bande FM. C'est une offre comme il n'en existe nulle part ailleurs et elle incarne notre conception de la liberté de communication. Cette richesse a un corollaire : l'existence de zones de moins bonne réception résultant de l'exploitation massive des fréquences.

L'installation des antennes sur les tours des Mercuriales, en complément de la diffusion à partir de la tour Eiffel, a répondu à un double objectif : l'extension de la couverture des services radiophoniques en Île-de-France, d'une part, et la mise en concurrence des opérateurs de diffusion, d'autre part, afin de permettre une diminution des coûts d'exploitation au bénéfice des radios les plus fragiles. Pour autant, comme vous l'indiquez, et malgré les multiples expérimentations du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) visant à trouver des configurations alternatives permettant de résoudre les brouillages constatés, les foyers situés à proximité étroite des tours Mercuriales peuvent avoir des difficultés à capter l'ensemble des radios disponibles.

Certaines solutions techniques simples peuvent permettre à l'auditeur d'améliorer sa réception, comme le repli de l'antenne de réception ou la pose d'un atténuateur – un guide spécifique « Mieux recevoir la FM dans l'Est parisien » a été publié à ce sujet par le CSA. Là où malheureusement de telles mesures correctives pourraient s'avérer inefficaces, le recours à une connexion Internet haut-débit, généralisée dans les zones urbaines comme la Seine-Saint-Denis, devrait permettre aux auditeurs concernés d'avoir accès, sans surcoût par rapport à leur abonnement principal à Internet, à la plupart des radios qu'ils ne peuvent recevoir par la voie hertzienne terrestre, et en particulier aux radios nationales du service public, qui sont à ce jour toutes accessibles en ligne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

bin à bi,



Aurélie FILIPPETTI